

13.02.2023 - 07:30 Uhr

Lidl Suisse augmente les salaires de 2,5 % et augmente considérablement les salaires minimaux



Weinfelden (ots) -

Les négociations salariales pour 2023 entre les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce et Lidl Suisse ont été conclues avec succès. La masse salariale des collaboratrices et collaborateurs est augmentée de 2,5 % au total. En parallèle, Lidl Suisse augmente considérablement ses salaires minimaux.

Dans le cadre des discussions annuelles, Lidl Suisse s'est mis d'accord avec les partenaires sociaux Syna et la Société suisse des employés de commerce sur une augmentation de la masse salariale de **2,5 %** à partir de mars 2023.

Augmentation de la masse salariale

L'augmentation générale de **2,2 %** contribue à contrer la menace de réduction du pouvoir d'achat. Seuls les nouveaux entrants des mois de janvier et février 2023, les collaborateurs absents pour une longue durée, les gérants de magasin et les responsables de groupe ayant atteint le dernier échelon sont exclus de l'augmentation générale. Pour les augmentations structurelles au niveau individuel, un pourcentage de **0,3 %** est appliqué conformément au système salarial.

Torsten Friedrich, CEO de Lidl Suisse, commente : " Au cours de ces dernières années très agitées, nos collaboratrices et collaborateurs ont montré un engagement incroyable. Il convient de l'apprécier à sa juste valeur. Je suis donc très heureux que nous puissions non seulement augmenter la masse salariale, mais aussi nos salaires minimaux. Notre réussite repose sur nos collaboratrices et collaborateurs. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à offrir des conditions de travail attrayantes. "

Les partenaires sociaux sont satisfaits du résultat des négociations. " L'augmentation exigée des salaires minimaux est nécessaire compte tenu de l'évolution des prix. Nous nous réjouissons que Lidl ait franchi cette étape importante et durable ", déclare Pascal Lamprecht, responsable du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce. Fabian Lusser, secrétaire central du commerce de détail pour Syna souligne :

" En adaptant ses salaires à la hausse des prix au lieu de procéder à un versement unique, Lidl fait preuve d'estime durable vis-à-vis de ses collaboratrices et collaborateurs. "

Augmentation des salaires minimaux

La CCT Lidl garantit les nouveaux salaires minimaux suivants :

- 4500 francs (jusqu'à présent : 4360) pour les collaborateurs sans formation
- 4550 francs (jusqu'à présent : 4400) pour les collaborateurs avec formation de 2 ans en magasin et dans l'entrepôt
- 4600 francs (jusqu'à présent : 4500) pour les collaborateurs avec formation de 3 ans en magasin et dans l'entrepôt

Le salaire mensuel est versé 13 fois par an et se réfère à un taux d'occupation de 100 %. Le salaire est assuré LPP à 100 % indépendamment du taux d'occupation. Lidl Suisse n'a pas recours à la déduction de coordination habituelle, ce qui est particulièrement avantageux pour les collaborateurs à temps partiel.

Lidl Suisse propose ainsi les salaires minimaux garantis par une CCT les plus élevés du secteur. Les salaires minimaux pour les apprentis et stagiaires sont également inclus dans la convention collective de travail. De plus, la CCT Lidl offre des conditions de travail intéressantes, telles qu'une **durée hebdomadaire de travail de 41 heures**, et de très bonnes prestations sociales, comme un **congé de maternité de 18 semaines** avec maintien du salaire à 100 % ou un **congé de paternité de 4 semaines**, également avec maintien du salaire à 100 %.

Contact:

Contact Lidl Suisse :

Service de presse Lidl Suisse

Tél. : 071 627 82 00

E-mail : media@lidl.ch<https://www.lidl.ch/fr>

www.facebook.com/lidlch

Medieninhalte



Lidl Suisse / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100016795 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100016795/100902774> abgerufen werden.